

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: Scheurer, E. / A.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE

Almanach du tireur 1954. Rédacteurs : E. Heiniger, Aarau. Frédéric Reusser, Moutier. Editeur : Imprimerie Stalden S.A., Konolfingen.

Une nouvelle année est entamée. Bientôt commencera aussi la prochaine saison de tir et déjà il faut songer à se préparer pour la grande manifestation nationale des tireurs, la fête fédérale de Lausanne, qui sera, pense-t-on, le rendez-vous de 50 000 amis du guidon.

Peut-on mieux assurer un bon départ de ces préparatifs qu'en se procurant à temps l'*Almanach du tireur*, qui contient une documentation importante et nécessaire de ce qu'il faut savoir pour arriver à une bonne réussite, tant des sections que des tireurs individuels ? Pour qu'une participation à la grande joute pacifique et patriotique qu'est un Tir fédéral procure une véritable satisfaction, il faut pouvoir y aller avec confiance et le sentiment que rien n'a été négligé pour atteindre le meilleur résultat possible. L'almanach qui vient de sortir de presse vous aidera à marcher d'un pas ferme vers le but.

Dans les autres domaines du tir, ceux dans lesquels on se meut chaque année (exercices obligatoires, tir en campagne, concours divers, instruction des jeunes tireurs, etc.), le petit livre rouge est un auxiliaire précieux par tous les règlements, directives et renseignements concernant le tir libre que les comités de sociétés et les fervents des armes à feu peuvent y trouver. Partout où l'on tire, il devrait être à portée de main.

Faut-il un article du règlement ? Le voici. Faut-il une adresse ? La voilà. Travail facilité, temps gagné, c'est ce que procure sans compter l'*Almanach du tireur*.

Nous recommandons à tous les intéressés de passer leurs commandes afin qu'ils puissent se remettre à l'ouvrage avec sécurité et zèle, en ayant avec eux le guide éprouvé qui les dirigera dans leur tâche.

L'Epée et la Balance par Pierre Boissier. Ed. Labor et Fides, Genève.

L'auteur, s'attaquant au redoutable problème de la répression des crimes de guerre, rappelle comment il fut résolu après la première Grande Guerre. Les articles 228-230 du traité de Versailles prévoient le jugement des criminels de guerre allemands par les tribunaux militaires des Etats intéressés à la poursuite. Mais le Gouvernement allemand, invoquant la nécessité d'éviter des troubles intérieurs, proposa de laisser à l'Allemagne le soin de cette répression. Ainsi fut fait et le Sénat criminel de la Cour Impériale de Justice, à Leipzig, prononça 13 condamnations sur 901 poursuites intentées.

Tel ne fut pas le cas après la deuxième guerre mondiale. Les Etats vainqueurs prirent leurs dispositions pour assurer eux-mêmes la répression des crimes de guerre. Les gouvernements de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'U.R.S.S. et de la France passèrent l'accord de Londres, du 8 août 1945, concernant la poursuite et le châtiment des grands criminels de guerre. Des lois sur le même objet furent promulguées en France en 1948, en 1947 en Belgique et au Luxembourg. Ici apparaissent déjà les anomalies du système : l'effet rétroactif accordé à des lois pénales et l'application de lois nationales comme normes internationales.

M. Boissier analyse un autre aspect de cette justice : le conflit qu'elle crée entre les exigences de la discipline et celles du « droit de la guerre ». On considérait autrefois que l'ordre du chef militaire devait l'emporter sur le sentiment intérieur que le soldat, officier ou homme de troupe, pouvait se faire du juste ou de l'injuste. Aujourd'hui, le soldat ne peut plus considérer l'ordre de son chef comme un guide suffisant ; il doit encore considérer la loi de l'adversaire et le droit international et se demander : est-ce utile, est-ce bien ?

Faut-il donc se contenter de dénier à la répression des crimes de guerre le caractère d'une justice véritable, en faisant sienne cette boutade du général Montgomery : « Je sais que nous serons vainqueurs. J'apporte tous mes soins personnels à cette question. Vous n'ignorez pas que depuis le procès de Nuremberg, c'est devenu un crime de faire la guerre sans la gagner. Les généraux battus sont jugés et pendus ».

L'auteur ne le pense pas et s'efforce de formuler une définition : « Le crime de guerre, c'est en règle générale une contre-mesure militaire, en soi nécessaire et légitime, mais rendue criminelle par une outrance inqualifiable qui provient le plus souvent d'une improvisation à chaud et de l'absence d'instructions préalables ». Ainsi la prise et l'exécution d'otages étaient prévues par les articles 358 du « United States Rules of Land Warfare » et 456 et suivants du « British Manual of Military ». Cependant le nombre des otages doit être fixé avec sagesse et modération ; en arriver au chiffre de « cent pour un » fixé par les Allemands en Yougoslavie est un crime de guerre.

Mais les textes définissant ces crimes ne seront pas rédigés comme si l'on pouvait compter d'une manière quelconque sur l'autorité d'un arbitre ou s'appuyer sur un engagement réel. Les législateurs feront de préférence appel à l'intérêt et suggéreront aux belligérants des mesures conformes à leur intérêt bien compris. Les textes se présenteront comme une suite de solutions ou si l'on veut de conseils. Il ne sera plus question de crimes de guerre mais « d'excès de guerre ».

Il eût peut-être été intéressant de pousser davantage l'étude et de poser des critères plus précis : distinction entre la responsabilité collective d'une nation en raison des ordres donnés par ses dirigeants — responsabilité individuelle de ceux qui agissent au-delà ou en dehors des ordres reçus ; notions de l'excès de guerre dans les directives générales dans les actes particuliers ; conditions de la légitimité d'une juridiction répressive. Mais nous devons être reconnaissants à M. Boissier d'avoir étudié un problème que les Nations alliées ne nous paraissent pas avoir toujours résolu de façon satisfaisante et s'être livré à cette étude avec une entière impartialité et la volonté de voir régner une bonne justice. Son livre est le très bienvenu, car il contribue à dissiper un malaise et à préparer l'avenir. G.

Rivista militare della Svizzera italiana, fasc. V, septembre-octobre 1953.

Le premier article concerne les manœuvres du 3^e Corps d'armée et surtout le grand défilé près de Selzach (avec cinq photographies). « La parfaite organisation du défilé, l'ordre et la discipline dans les rangs, l'aspect martial de ces hommes pas encore reposés des fatigues des manœuvres, prouvent clairement que les armes et les moyens

sont entre des mains capables (che armi e mezzi sono affidati a mani capaci). Notre liberté et notre indépendance pourront être défendues avec succès ».

Le Cap. Alessandro Crespi publie des *Considérations après une visite chez les troupes anglaises en Allemagne*. La Société suisse des Officiers avait organisé des visites chez les troupes anglaises en Allemagne. L'auteur a suivi, avec un groupe d'officiers tessinois, les manœuvres de la VII^e « Armoured Brigade » dans la région de Soltau - Lüneburg - Amelinghausen, c'est-à-dire dans la vaste Lüneburger Heide. Le cap. Crespi ne nous raconte pas les trois exercices des troupes, mais quelques considérations personnelles concernant le comportement de la troupe et le degré de sa préparation, surtout d'un « bataillon de fusiliers auto-transportés ». Plusieurs officiers anglais ont déjà été à la guerre (1939-45) ou en Corée. Les soldats sont en général encore jeunes, supportent les fatigues, sont tenaces, ont le moral haut et sont frugaux. Il est faux de prétendre que le soldat anglais aime trop le « confort ». L'éducation individuelle a dû être très avancée, car chaque soldat sait très bien se comporter dans n'importe quelle situation : il sait profiter du terrain, il remet ses armes et sa personne en état de propreté tout de suite après les exercices ou combats (sans qu'on le lui commande) ; la discipline est excellente même après les grandes manœuvres. Pour les grandes distances, ils peuvent utiliser les « blindés ». Des photos nous montrent des soldats avec mitrailleuses cachés dans le terrain pour la défense d'une localité, ou de l'infanterie transportée sur les chars blindés, ou la préparation d'une « position antichar », etc.

Un nouveau chapitre nous entretient des *problèmes de stratégie dans la presse militaire allemande*, par le col. Mi... Il analyse des articles parus dans la « Wehrwissenschaftliche Rundschau, Zeitschrift für die europäische Sicherheit », p. ex. du général G. von Soderstern : « La situation stratégique ». Il constate que les divisions de la C.D.E. qui inquiètent la Russie, sont réellement un obstacle à la marche en avant de la révolution bolchévique mondiale. Un autre article tiré de cette revue allemande, est du général Ratcliffe : « Considérations géopolitiques concernant la défense de l'Europe ». Le développement de l'aviation et les bombes atomiques changent cette politique, il n'y a plus de grandes distances. Le nombre des avions ne jouera plus le grand rôle comme en 1939-45, c'est la vitesse et la surprise par les bombardiers avec bombe atomique qui joueront ce rôle. L'auteur examine ensuite la valeur stratégique des différents pays d'Europe. Le secteur Nord est très exposé aux attaques russes et peut être perdu pour la défense de l'Europe. Les grands fleuves du centre et les fortifications artificielles ont perdu de leur valeur d'autrefois, comme défense géographique. Ce ne sont plus des obstacles. L'Allemagne sera dans tous les cas le champ de bataille en cas d'une agression par l'armée rouge, si l'Occident n'est pas assez armé pour une contre-offensive. L'aviation stratégique aura donc une importance décisive. Une attaque russe peut être sans effet, si les Etats-Unis de l'Amérique conservent une nette supériorité dans les airs, soit en nombre, soit en qualité. La marine des alliés doit aussi être supérieure à la marine russe, et malgré ces avantages, il faut que l'Europe ait *immédiatement assez de troupes terrestres* disponibles. « Una difesa vittoriosa abbisogna di un minimo di forze militari immediatamente a disposizione », termine le général Ratcliffe son

important article. La place nous manque ici pour entrer dans les détails.

La *Rivista militare della Svizzera italiana* termine par un chapitre sur la jurisprudence, droit pénal, (Jurisprudenza, diritto penale) et cite plusieurs cas des tribunaux militaires de cassations.

Cap. E. SCHEURER

Vierteljahrsschrift für schweizerische Sanitätsoffiziere No. 4, 1953
(Journal trimestriel des officiers suisses du Service de Santé).

Le colonel *E. Sturzenegger*, méd.-chef du 4^e corps d'armée, décrit, très détaillé, « l'exercice des troupes sanitaires pendant les manœuvres du 4^e corps d'armée du 16-19 mars 1953 (Sanitätsdienstübung in den Manövern des 4. A.K.). L'évacuation des malades et des blessés a subi des changements. Les compagnies sanitaires ne sont plus liées strictement au régiment d'infanterie, mais le Cdt. Cp. san. est devenu plus libre dans ses décisions, sauf s'il s'agit de régiments d'infanterie *renforcés*, avec une tâche définie et un but défini. Le transport des malades et des blessés depuis le front jusqu'aux ambulances et les hôpitaux à l'arrière est décrit. Plusieurs croquis sont joints au grand travail du colonel *Sturzenegger* (21 pages), mais nous ne pouvons pas ici entrer dans les détails de ces « batailles du 4^e corps d'armée » et des dispositions du service sanitaire.

Le major *H. Meili* écrit un article concernant « l'Instruction des troupes sanitaires » (Ausbildung und Aufwertung der Truppen-sanität). Vu la réduction de l'effectif des troupes sanitaires, on doit compter sur un premier secours par les camarades des blessés ou malades (sogenannte Kameradenhilfe). Le service sanitaire est assez fortement décentralisé et le contact direct avec la troupe, même avec chaque soldat, est facilité. L'instruction de la compagnie sanitaire n'incombe plus au médecin de régiment, mais au département sanitaire (Sanitätsabteilung). Le médecin de régiment a sous ses ordres les hommes de la fanfare, qu'il peut instruire et utiliser pour le service sanitaire. Il n'est pas nécessaire que les soldats du service sanitaire soient toujours près de la troupe lors des cours de répétition — où ils n'ont en général rien à faire — ce personnel doit se réunir et faire des exercices de bataillon ou, pendant les manœuvres, ces soldats doivent rester avec la troupe. Le service des visites de malades, le soir, est à simplifier. Chaque *unité* doit avoir un local pour la visite des malades (ou qui se croient malades), mais, en cas de maladie reconnue, le soldat sera transporté dans la chambre des malades du *bataillon* (Bat. Krankenzimmer). C'est là qu'on instruit alors aussi les soldats du service de santé. Le major *Meili* a été satisfait de ces essais qu'il a introduits lors du cours de répétition du rgt. inf. mont. 36.

R. Klauser, Zurich, publie un article de 17 pages concernant les « questions d'organisation des unités avancées sanitaires » (Beitrag zu Organisationsfragen in vorderen Sanitätseinheiten). Comme il y a dans chaque bataille beaucoup de soldats des troupes sanitaires qui sont eux-mêmes hors de combat (morts, blessés, vu qu'ils soignent les autres blessés pendant les combats), l'auteur recommande aussi que les troupes de l'infanterie, etc., soient instruites pour le service sanitaire, au moins pour donner les premiers soins à leurs camarades ;

car souvent les soldats sanitaires font défaut, étant blessés eux-mêmes ou occupés avec d'autres blessés. Autrement nous ne pouvons pas entrer dans les détails de cet intéressant article de *R. Klauser*.

Le capitaine médecin *Jean Delfosse* (Armée belge) nous entretient du « Rôle des conserves dans l'alimentation des armées ». Le problème de l'alimentation des armées a toujours préoccupé les chefs militaires, depuis Xénophon jusqu'à nos jours. L'auteur fait l'historique de cette question, puis décrit les « caractéristiques principales des conserves aux armées ». Voici les conclusions : l'histoire de la conserve alimentaire se poursuit parallèlement à l'histoire militaire depuis le premier Empire. Les militaires, contraints de goûter aux conserves en temps de guerre ne manqueront pas, en général, de les faire apprécier au foyer lorsque la paix sera revenue. Il semble donc que l'intérêt le plus strict des industriels de la conserve alimentaire soit de suivre de près les travaux des militaires dans ce domaine et d'essayer de satisfaire à leurs exigences. Aux médecins, d'autre part, quelques problèmes intéressants de diététique sont posés par les rations de survie, les rations pour vols à haute altitude, les rations spéciales à prévoir en cas d'attaque atomique et l'emploi de produits déshydratés sur les navires.

Albrecht Kossel, Tübingen, décrit sa vie « comme médecin prisonnier de guerre en Russie » (Als Arzt in russischer Kriegsgefangenschaft). Le 2 février 1943, il a été fait prisonnier à Stalingrad (capitulation de la partie nord) et est resté pendant plusieurs années en Russie. Étant médecin, il a dû soigner les malades ou plutôt les mourants, car, après deux mois, des 3000 prisonniers il ne restait que 200 hommes ! Il n'avait à sa disposition ni médicaments, ni toile pour pansements ! La maladie de la famine (Hungerkrankheit), régnait. Plus tard on a mis à sa disposition un ciseau, une pincette, un scalpel et de la pommade. D'autres prisonniers, encore en bonne santé, sont arrivés, et tous les autres survivants ont dû commencer avec eux à travailler dans l'industrie. La nourriture était meilleure qu'avant. Puis les officiers furent réunis dans un camp au nord de la Russie (pour ce voyage de longue durée il y avait 50 officiers dans un wagon pour bétail !). De là on les a répartis par groupes dans les nouveaux camps de prisonniers dans toute la Russie. Nous ne pouvons pas ici entrer dans tous les détails que *A. Kossel* décrit dans ses 16 pages.

H. Huber, Coire, présente une étude sur *Morbilli* (Masern-encephalitis), ein kasuistischer Beitrag). Pendant le cours de répétition, en octobre 1951, un officier est tombé malade et est mort à la suite de cette maladie, que l'auteur décrit, avec photos. Ces pages n'intéressent que les médecins.

Cap. E. SCHEURER

Nouveau pont militaire suisse (résumé et traduction par le Plt. Henri Dufour, ingénieur, Lausanne). Tirage à part de l'article paru dans *Le soldat du Génie*, organe de la Société vaudoise du Génie.

Jusqu'en 1939, la traction hippomobile restant le moyen principal des transports de notre armée, les charges mobiles sont restées sensiblement du même ordre et les types de ponts de circonstance mis au point au cours d'une expérience séculaire n'avaient pas à être modifiés, si l'on en excepte les ponts de chemin de fer. Tout au plus l'apparition des camions lourds exigeait-elle des renforcements des pièces

fléchies, mais il était encore possible d'adapter les types aux surcharges nouvelles et de conserver le bois comme matériau de construction.

L'introduction des armes blindées modifie profondément la situation ; la charge totale des chars est grande et surtout ramassée. Même avec des portées courtes un jeu de poutrelles doit porter la totalité du poids d'un char et les pièces usuelles en bois, même surforçées, ne peuvent suffire ; il faut alors recourir aux profils métalliques laminés pour toutes les pièces travaillant en flexion.

Les cp. sap. actuelles s'exercent à la construction de ponts de 18 t. de surcharge utile, types conservant le bois pour les supports verticaux et les pièces secondaires, alors que toutes les pièces fléchies sont constituées par des profilés d'acier doux. Ces ponts sont cependant encore soumis à la sujexion d'avoir des portées relativement courtes et ne peuvent donc être utilisés dans tous les cas.

C'est pourquoi il est nécessaire d'introduire un pont de 18 t. de surcharge utile et d'une portée de l'ordre de 30 m. Le projet étudié fit l'objet d'un prototype exécuté par la S. A. Conrad Zschokke et expérimenté par le Bat. Sap. 6.

Le fascicule édité par *Le soldat du Génie*, d'une présentation impeccable, richement illustré, donne toutes les précisions concernant cet ouvrage, son renforcement possible pour en faire un pont de 50 t. de surcharge utile, ainsi que tous les renseignements intéressant le montage et la durée de construction.

Tous ceux qui s'intéressent à nos troupes techniques et à leurs moyens de pontage devraient se procurer cet ouvrage : la Société vaudoise du Génie se fera un plaisir d'en faire parvenir à ceux qui en feront la demande.

(Coût : 3 fr. y compris frais de port et d'emballage. Adresse de la société : Case Ville 2233, Lausanne, compte de chèques postaux II. 819.)

A. B.

Saint-Cyr. Revue de l'Ecole Spéciale militaire Inter-Armes. N°s 15 (avril) et 16 (août) 1953.

Au sommaire du numéro d'avril, le problème sarrois est développé sous ses aspects historique, culturel, spirituel, politique et économique. La Sarre, deuxième fournisseur de la France, en est le troisième client mondial et l'on conçoit l'intérêt vital de l'inclusion d'un tel partenaire dans le système douanier et monétaire français. Mais *Saint-Cyr* a pour mission et pour but principal de répandre à travers la France et l'étranger la renommée de l'Ecole militaire dont elle porte le nom. Elle ne s'en fait pas faute par les témoignages des Anciens et des Elèves dont les préoccupations sont multiples mais concourent toutes au même but : faire œuvre de chef et faire des hommes au sens dur que le langage courant donne à cette expression. Le numéro d'août est ponctué de regrets : ce sont les adieux à l'Ecole. La séparation est précédée de manifestations grandioses. « *Saint-Cyr* » vit de contrastes. L'apparat y cache peut-être la joie de l'action, l'intérêt des réalisations. Loin de tromper le jeune officier, les heures étincelantes rappellent l'effort qui est à leur origine. Et c'est cet effort que nous retrouvons dans ces pages exaltantes et toniques.

Dz.